



Le *Précurseur* donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :  
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.  
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



16 francs pour 6 mois ;  
32 francs pour 12 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône ;  
1 franc de plus par trimestre.

## AVIS.

Les bureaux du *PRÉCURSEUR* sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 22 juillet.

### Conspiration féodale.

Malgré les lourdes cajoleries prodiguées à la garde nationale de Paris par le *Journal des Débats*, dans le même but qui dicte ici des lettres bouffonnes à M. le préfet Gasparin, il paraît que le Château a su que la garde nationale était d'assez mauvaise humeur contre les faiseurs de bastilles, et qu'elle était, en majorité, résolue à faire entendre très-distinctement des cris peu flatteurs aux revues des fêtes de juillet. On a donc conçu de cuisantes inquiétudes, et enfin on s'est décidé à faire publier avec solennité dans les journaux ministériels la petite note suivante :

Un journal annonce que les travaux des forts détachés continuent. Cette assertion est de toute fausseté. La loi présentée à ce sujet à la dernière session n'ayant pu être votée ni même discutée, tout ce qui touche à cette question se trouve naturellement ajourné à la session prochaine. En attendant les travaux ont entièrement cessé.

On a sans doute espéré étouffer ainsi les mécontentements séditieux de la garde nationale. Mais les gens qui ont des yeux, ont fait à ce sujet quelques remarques dont le résultat est de convaincre le pouvoir d'une singerie de plus. — Ainsi la note du *Journal des Débats* et de la *France Nouvelle* n'a pas été insérée au *Moniteur*, et par conséquent elle n'a qu'un caractère semi-officiel qu'on désavouera, si l'on veut, le 30 juillet, après la revue. Ainsi, on a bien arrêté les travaux de maçonnerie et de terrassement, mais on continue à transporter les matériaux sur les lieux, ce qui est attesté d'une manière irrécusable. (Voyez la *Correspondance particulière de Paris*.) On conviendra que de quelque façon que le travail s'avance, cela est assez indifférent pourvu qu'il avance. Enfin, les adjudications et les marchés vont leur train, et, en résumé, la note semi-officielle n'est qu'un mensonge maladroit. L'œuvre des forts détachés se continue pendant que le peuple s'appête à fêter la chute d'une dynastie dont la faute, selon les pointus du Château, fut de n'avoir pas construit des forts détachés.

Ainsi nous voilà reportés aux temps de la féodalité. Quel beau spectacle se déroule aux yeux de nos compatriotes parisiens ! On environne de citadelles la capitale de la souveraineté du peuple. On veut absolument mettre Paris sous le joug, comme autrefois les barons commandaient le servage du haut de leurs inexpugnables castels. Alors il y avait mille tyrannaux absolus sur le sol gaulois, aujourd'hui la France n'a plus qu'un seigneur féodal, le seigneur de Paris.

Si les forts détachés arrivent à leur perfection, qu'on y prenne garde, il n'y aura guères de différence entre les deux époques.

Il ne sera plus besoin d'envoyer des hommes d'armes et des archers dans les campagnes pour brigander en l'honneur d'un baron ; la chambre législative sera là, sous la bouche du canon, forcée comme les parlements, d'enregistrer les édits bursaux, sans aucune contestation. Les subsides du pays seront à la discrétion de la liste civile, comme les récoltes du serf étaient destinées au pillage des châteaux.

La liberté politique sera anéantie ; elle commence à l'être, à mesure que les fondemens de l'absolutisme s'élèvent de terre. La liberté civile n'existera pas davantage, car elle aussi offusque le pouvoir, comme sœur de la première.

La judicature, privée de toute indépendance, ne distribuera plus ses arrêts impartiaux aux propriétaires ; car la vénalité des charges, l'hérédité, conséquence de la vénalité, est un moyen d'existence dont nul despote ne s'est jamais passé. Sous un tel régime, il y a dilapidation en haut et en bas, et l'autorité s'occupe chaque jour d'inventer de nouveaux expédients propres à alimenter ses folles jouissances et les intempérences de la cour.

Le commerce livré à lui-même, emprisonné de douanes, écrasé de taxes et d'impôts, vivra s'il peut, par les seules forces productives de la France. Les débouchés seront fermés là où la nature les avait créés si larges et si libres ; la civilisation est la fille de la communauté commerciale, il est important de poser une barrière à ses flots révolutionnaires.

Les manufactures appauvries et ruinées, rejettent cette innombrable foule d'ouvriers successeurs infortunés du servage et plus malheureux que leurs ancêtres. Le servage ne s'appesantissait que sur les campagnes, sous le régime des barons ; les bourgeois maîtres de leurs villes affranchies, disposaient de leur industrie, de leurs capitaux et de toutes leurs richesses productives. L'ouvrier des villes alors ressemblait à ce qu'aurait été aujourd'hui le laborieux prolétaire, si un gouvernement national en nous dotant du bienfait de la liberté industrielle et commerciale, eût contribué à la multiplication de nos produits et à l'élargissement des débouchés. L'ouvrier aurait été seigneur avec ses bras et son intelligence, comme le fabricant est seigneur avec ses capitaux. C'était une alliance réciproque, obligatoire et avantageuse aux

deux entrepreneurs aussi riches l'un que l'autre, égaux par leur mise de fonds.

Les campagnes, moins esclaves maintenant par la division de la propriété, se verront envahies par des populations refoulées des villes surchargées de trop d'existences. Ces parties rendues à la barbarie bohémienne, se répandront partout où il y aura une apparence de prospérité, un germe de vie. On verra la sauvagerie des villages augmentée de toute la sauvagerie des cités, vomir ses colonnes souffrantes là où le génie révolutionnaire de 89 avait fait naître le bien-être matériel et la civilisation. Mais périsse la civilisation plutôt que la dynastie !

Ce n'est pas le despotisme qui tend à s'implanter en France, c'est le régime féodal absolu réduit à un seul homme. Il fallait un esprit du 12<sup>me</sup> siècle pour inventer le plan militaire qui menace Paris. L'absolutisme monarchique est imprévoyant, il jouit, il dévore le jour, s'endort la nuit. L'esprit féodal seul pense au lendemain. Les bastilles de 1853 sont le dernier mot du dernier et du plus puissant des barons.

Il est plus aisé de s'opposer à l'édification, à l'achèvement des forteresses, que de les mettre à bas lorsqu'elles seront élevées. Une fois élevées, elle seront souffertes, et dieu seul sait comment elles finiront.

Et voilà ce que la France souffrirait après un demi-siècle de leçons et d'expériences politiques qu'il lui ont coûté si cher ! Voilà ce que la bourgeoisie, cette fière bourgeoisie du moyen-âge consentirait à voir réaliser contre elle aussi bien que contre les partis républicains !

Toute mesure combinée pour la destruction d'un élément social, ne s'arrête pas à cet unique but. Une révolution rétrograde, ou une réaction politique, ressemble absolument à une révolution progressive ou émancipatrice. Sa marche est la même à reculons que la marche en avant ; c'est la même rapidité en sens inverse ; ce sont les mêmes écarts, les mêmes excès.

Plus de crimes encore, plus de sang, plus de meurtres, car il y a plus de résistance à l'oppression qu'à la liberté incessante ! Dans cette voie de retour sur soi-même, la violence est une nécessité, et le poids tyrannique est toujours plus étouffant, plus destructeur, car un tel régime ne vit qu'à la condition d'une continuelle surveillance et d'une constante persécution de l'esprit d'affranchissement. Le moindre relâchement, une indulgence, un acte d'humanité, est un premier coup que le système ne peut permettre, car il provoquerait lui-même sa fin.

Autant un gouvernement libéral, populaire, c'est-à-dire un gouvernement par le peuple trouve de facilités dans son allure, autant un régime réactionnaire rencontre de difficultés que la brutalité doit vaincre, sous peine de mort.

Il est bien entendu que les citadelles n'ont aujourd'hui qu'un but : tuer le républicanisme. Mais le républicanisme a-t-il donc tant fait de mal à la classe moyenne, ou lui prépare-t-il des maux si affreux que le suppose la dynastie ? Il serait donc vrai, d'après les émanations de cour, que le républicanisme est encore plus l'ennemi de la bourgeoisie que de la royauté ?

Mais qu'est-ce donc que cette classe moyenne sur laquelle on s'appuie avec tant de commisération : quels dangers court-elle pour inspirer une aussi vive sollicitude ?

Si l'on entend par la bourgeoisie les trois cents aristocrates qui exhalent tant de fiel et de haine, contre les *barbares*, dans les deux chambres, oui sans doute la révolution est ennemie de cette incorrigible caste. Mais l'on se tromperait étrangement si l'on confondait avec elle toute cette fraction nationale que la catégorie des 200 fr. d'impôt rend impopulaire, quoique la majorité parmi elle n'estime pas plus son privilège que s'il n'existait pas. Le beau privilège ! de nommer selon le caprice ministériel, des députés qui ont le temps, pendant un intervalle de cinq années de souveraineté législative, de se vendre, de redevenir indépendants, de se revendre encore sans que l'électeur puisse élever sa voix contre ce trafic scandaleux.

Et c'est pour sauver cette classe électorale que l'on veut sauver la dynastie ; de ces deux intérêts si différens, on n'en fait qu'un, pour séduire les âmes faibles et extorquer des sommes immenses, afin de précipiter la construction des remparts féodaux.

Ruse, fraude et corruption.... et rien que cela....

Mais le républicanisme est détruit, la révolution morte, nous supposons le fait : pense-t-on que la royauté orgueilleuse d'un si grand succès viendra bénévolement partager avec la classe électorale le monopole législatif ? Ces adroites cajoleries prodiguées à tout ce qui possède un pouce de terrain ou un écu, croit-on que le sort des classes moyennes en est le seul mobile ? Ces classes, en définitive, sont les plus riches de l'état, et lorsque le peuple, le peuple qui vivifie la société sans rien exiger du trésor public, n'aura plus rien à faire, plus rien à manger, plus rien pour payer les impôts indirects, l'administration coûtera-t-elle moins

cher, la royauté sera-t-elle moins dissipatrice ? ne faudra-t-il pas toujours les mêmes finances avec les mêmes et de plus grands besoins ?

Ne prendra-t-on pas alors dans la poche de ceux qui auront la poche pleine ? Les propriétaires ne seront-ils pas la seule matière imposable ? Ne les fera-t-on pas payer pour eux et pour ceux qui ne le pourront plus ?

Les chambres qui donnent tout ce qui leur est demandé pour anéantir le monstre dont on les effraie, auront bonne grâce, après leur prétendue délivrance, de refuser, un juste salaire à leurs sauveurs. Si elles refusent, le peuple ne sera plus à leur repousser les baïonnettes, et du perron de leur palais les tribuns apercevront mille bouches menaçantes de fer et d'incendie, dirigées sur le temple des lois.

Et une partie de cette ancienne et insubordonnée bourgeoisie applaudirait à l'aspect de ce déplorable avenir ! Elle se déciderait à prêter la main à la fondation d'un régime qui dévorerait inévitablement toutes les fortunes nationales et privées !

Quel sublime dénoûment après une lutte glorieuse de 600 ans contre la féodalité et l'absolutisme monarchique !

Qu'était-ce donc que cet affranchissement de communes dont nos histoires sont pleines depuis Louis-le-Gros, si passant à travers la puissance nobiliaire et seigneuriale et le despotisme royal, cela ne devait aboutir qu'à la reconstruction de la féodalité d'un seul !

Il faudrait désespérer de l'humanité, si à une époque brillante de lumières, on voyait une classe conspirer contre une autre, et livrer à une famille toute une nation déjà vieille d'une liberté réputée impérissable.

Cela ne sera pas.

P. V.

### De la Fabrique de Lyon.

Le *Courrier Français* publie dans son n° du 17 la lettre suivante qui lui est adressée par deux négocians lyonnais en ce moment à Paris. Quoique à cette distance la polémique soit difficile à entretenir ; nous nous croyons cependant obligés de répondre aux objections qu'élevèrent contre notre projet les correspondans du *Courrier Français*. Nous ferons seulement remarquer que les lecteurs du *Courrier* ne seraient pas mis en mesure de prononcer sur la question, si cette feuille ne publiait pas notre réponse à la lettre que sa sollicitude pour les intérêts de notre industrie l'a porté à enregistrer.

Monsieur,

Nous venons de lire dans le *National* un article du *Précurseur* sur les embarras de l'industrie lyonnaise. Tout en rendant justice au patriotisme et au talent de ce journal, nous pensons qu'il pose en fait des choses très-contestables, et que dès-lors son système pêche par sa base ; nous croyons aussi que le remède qu'il présente ne saurait soutenir l'examen.

On peut sans doute classer les dépenses de toute production manufacturière en *frais généraux d'exploitation* et en *frais de fabrication* ; mais il serait plus utile, dans le cas particulier dont il s'agit, d'examiner l'une après l'autre les dépenses nécessaires d'achat de matière première, préparation, tissage et apprêt, et de rechercher quelles circonstances influent sur leurs variations.

Quant aux frais généraux d'exploitation, ils ne peuvent être considérables à Lyon. La fabrication des étoffes de soie ne nécessite aucun capital à employer en machines, en ustensiles, en bâtimens ; conséquemment, aucun *fonds mort*. Un fabricant n'a rien à faire chez lui, se loge à peu près comme il veut, et ses *frais* sont peu de chose. Les opérations sont rapides ; il ne s'écoule pas beaucoup de temps depuis l'achat des matières, qui se fait à Lyon même, jusqu'à la vente des produits, qui se fait aussi à Lyon, et généralement au comptant.

Il résulte de telles circonstances que cette industrie est accessible aux petites fortunes comme aux grandes, et dès qu'un ouvrier a assez d'argent pour acheter un ballot de soie, il peut se faire fabricant. Le *Précurseur* voit ici la source de tout le malaise. Ce journal pense que la foule des *petits fabriciens* opérant avec de faibles capitaux, la *masse des frais d'exploitation s'en accroît démesurément*. On ne voit pourtant pas que l'intérêt de cent mille francs, divisés entre six individus, coûte plus que s'ils sont réunis entre les mains d'un seul. S'il était possible d'examiner les dépenses personnelles qui entrent dans les frais généraux d'exploitation, on trouverait peut-être celles de six ensemble inférieures à celles de l'autre tout seul (1).

Ce qui est certain, c'est que l'expérience dément chaque jour les assertions du *Précurseur*. Les petits fabriciens vendent presque constamment leurs étoffes à meilleur marché que les grandes maisons, et celles-ci ne cessent de se plaindre d'une concurrence où cependant elles ont bien des avantages. Il se peut que ce bon marché vienne autant de l'insuffisance des capitaux, qui oblige de hâter la vente, que de la modicité des dépenses personnelles, mais enfin il n'en résulte pas de préjudice pour l'industrie lyonnaise en général, qui ne peut à elle seule régler le prix des soieries (2).

Si, tout en supportant les mêmes *frais de fabrication*, les petits fabriciens livrent les étoffes à plus bas prix que les gros, c'est que pour chacun d'eux les *frais d'exploitation* sont moindres, et qu'ils se contentent de bénéfices plus modestes. Toutefois il est clair que les frais d'exploitation pèsent d'autant moins sur la masse totale des produits qu'ils seraient bornés à moins d'individus, et, sous ce rapport, le plan proposé par le *Précurseur* aurait quelque chose de spécieux. Mais ce plan est-il praticable, et pourrait-on réduire à quarante les cinq ou six cents manufactures de Lyon ?

D'abord, en supposant qu'il fût possible de circonscrire exactement chacun des quarante genres de fabrication, d'empêcher l'un

d'empêcher sur l'autre, tout en laissant libre la carrière des inventions, et tel genre en activité quand tel autre chômerait, comment s'y prendrait-on pour extirper la prétendue cause de tout le mal, les petits fabricans et les ouvriers-fabricans? Ce prétendu mal n'aurait sans cesse, et il faudrait aux quarante établissemens du *Précurseur* une charte de privilège exclusif (3).

Si tous les individus vivant actuellement sur l'industrie des étoffes de soie étaient placés dans les quarante manufactures privilégiées, quelle économie serait faite sur les frais généraux d'exploitation? Chacun sait d'ailleurs que dans tout grand établissement, les dépenses d'administration et d'état-major ajoutent énormément aux dépenses strictement nécessaires. Pour ce qui regarde les ouvriers, nous pensons bien qu'ils dépenseraient moins, vivant en communauté que vivant isolément. Mais il ne serait pas facile de les amener à ce régime, et en attendant qu'on le puisse, on doit s'occuper d'autres remèdes.

Il faut promptement rechercher pourquoi nos fabricans luttent si difficilement, pour certaines étoffes, avec ceux de la Suisse et de l'Italie; bien étudier et bien comparer tous les procédés de fabrication. Il faut examiner quels sont les débouchés à ouvrir sans intermédiaires coûteux, et les moyens à prendre pour que l'ouvrier français n'ait pas plus de charges que son concurrent étranger. Les manufactures de Lyon sont sans rivales pour les tissus de mode et de goût; mais il n'en est pas de même des autres genres, et il est temps de penser à son avenir.

Agréer, etc.

P. G., B. A. (de Lyon.)

(1) C'est la première fois qu'on a fait une question de savoir si vingt maisons avec vingt loyers, vingt patentes, vingt personnels et approvisionnemens de bureaux, dépensent plus qu'une seule maison. Nous serions assez embarrassés de résoudre cette question par le raisonnement, car elle nous semble entourée de cette clarté et de cette simplicité dernière qui est plus puissante que l'argumentation. Il n'y aurait qu'un moyen de conviction supérieur à cette évidence de l'axiôme; ce serait la comparaison du budget des dépenses de six petites maisons avec celui d'une seule grande maison, faisant à elle seule autant d'affaires que les six premières. Malheureusement cette preuve *de facto* n'est pas possible, et là-dessus il faut s'en tenir encore et à la notion du bon sens et à la notoriété commerciale. — Mais il nous semble que nos adversaires nous fournissent eux-mêmes un témoignage suffisant sur ce point. Ils affirment, plus loin, que les petits fabricans se contentent de bénéfices plus modestes, c'est-à-dire qu'ils ont besoin de vendre davantage: pourquoi? sinon pour couvrir des frais d'exploitation disproportionnés avec la quantité des marchandises qu'ils fabriquent?

Certainement l'intérêt de 100 mille francs divisés entre 5 individus, ne coûte pas plus que si ces 100 francs sont réunis dans les mains d'un seul. — Mais les cent mille francs ne pouvant produire qu'une certaine quantité de marchandises et une certaine somme de bénéfices, ces bénéfices seront moindres, si l'on est forcé de prélever d'abord les frais de cinq maisons au lieu des dépenses d'une seule; ils seront bien moindres encore si, comme l'assure nos adversaires, les cinq maisons vendent toujours au-dessous du prix de l'autre entreprise; enfin la partie de ces bénéfices qui se partage entre les ouvriers et les fabricans réels, c'est-à-dire utiles de leur personne et par leur travail, deviendrait d'autant plus pénible s'il se trouvait que l'un des cinq fabricans est un industriel sans industrie personnelle et un agent sans action. On comprend quelle serait la proportion de ces pertes si nous changeons les termes de la comparaison et si nous admettons avec nos adversaires, par exemple qu'il y a à Lyon de cinq à six cents maisons de fabrique, nombre qu'ils ont beaucoup exagéré.

(2) Nous sommes si éloignés de prétendre que l'extrême multiplicité des maisons de fabrique nuit au bas prix des soieries que tout notre projet a pour but d'arrêter l'effet de cette concurrence illimitée, laquelle déprécie nos marchandises pour les acheteurs étrangers au point de ne plus laisser que des bénéfices insuffisants soit pour l'intérêt des capitaux, soit pour le salaire du travail du fabricant et de l'ouvrier. — Il est donc évident que nos adversaires n'ont pas bien compris les vues que nous avons émises. Nous n'ignorons pas que la perfection de toute industrie consiste à ramener la marchandise au plus bas prix possible; mais il y a une maladie et contresens, il y a un vice d'organisation et le but est dépassé quand ces prix sont réduits au point de ne plus suffire aux existences relatives de l'entrepreneur et de l'ouvrier. Or, c'est précisément cette monstruosité industrielle qui a amené les événemens de novembre et qui reproduira la même catastrophe à l'infini, aussi long-temps qu'on n'aura pas pris des mesures pour maîtriser la baisse et l'arrêter au point où les travailleurs et les consommateurs trouvent un suffisant et égal avantage à la fabrication. C'est justement parce qu'un nombre considérable de maisons de peu d'importance s'était établi en concurrence des anciennes maisons, parce que le besoin de vendre et de lutter contre le désavantage que leur donnait une disproportion évidente entre leurs frais d'exploitation et leur capital, forçait ces maisons nouvelles à offrir leurs marchandises à vil prix, et par conséquent à diminuer le salaire de leurs ouvriers. C'est parce que les grandes maisons furent obligées, pour échapper à une ruine immédiate, d'imiter les nouveaux fabricans soit dans la baisse du prix des marchandises, soit dans la réduction des salaires, c'est par toutes ces causes réunies et réagissant les unes sur les autres que les ouvriers ne pouvant vivre du fruit de leur travail, et les fabricans ne pouvant augmenter le salaire, on en vint de part et d'autre à une irritation sans remède et à une déplorable collision. — Ainsi, c'est pour détruire la concurrence illimitée, c'est pour arrêter la baisse des salaires des ouvriers et la réduction successive des bénéfices du fabricant, que nous proposons l'association des fabricans et des ouvriers dans un intérêt commun, la con-

currence contre les fabriques étrangères. Mais, ajoutent les correspondans du *Courrier*, ce n'est pas Lyon qui peut régler seul le prix des soieries. Notre réponse sera facile: nous l'emprunterons à nos adversaires eux-mêmes qui disent en terminant leur lettre: *Les manufactures de Lyon sont sans rivales pour les tissus de mode et de goût.* — Au moins pouvons-nous pour ces tissus régler les prix et l'on n'y parviendra que par l'association. Sans elle la concurrence illimitée nous enlèvera tous les bénéfices de notre supériorité.

Quant aux tissus unis pour lesquels la concurrence de l'étranger devient si menaçante, on ne luttera contre elle que par le bon marché de la fabrication. Eh bien, comment arriver au bon marché si ce n'est par la réduction des frais d'exploitation et par un système de communauté qui rende la vie de l'ouvrier plus économique?

Nos adversaires du *Courrier Français* veulent bien convenir d'une chose que d'autres ont niée ou plutôt raillée, c'est l'économie que produirait une administration d'ensemble et des approvisionnemens communs pour un grand nombre de ménages d'ouvriers, lesquels sont maintenant disséminés sur tous les points, vivant mal et chèrement. — C'est donc encore par l'association qu'on maintiendra les tissus unis à un prix qui leur assure la vente en concurrence des unis de l'étranger. Comment d'ailleurs la Suisse et l'Allemagne sont-elles parvenues à ce bas prix de leurs étoffes? Par l'organisation de grandes manufactures tout-à-fait semblables à celles que nous proposons, si ce n'est qu'ici nous aurions de plus la force de l'association et le concours d'industriels et d'ouvriers plus habiles. Assurément, ces fabriques étrangères ont encore d'autres élémens de prospérité et d'autres causes de bas prix, par exemple la modération des impôts qui pèsent sur les objets de première consommation. Mais il est inutile de parler de cela sous l'habile gouvernement dont nous jouissons; il faut attendre d'un pouvoir fondé sur d'autres principes et appuyé sur des bases plus populaires des mesures que le peuple aurait reçues avec une joie si reconnaissante, que l'intérêt le plus évident de la dynastie. même était de lui accorder avec empressement, des mesures que la presse a depuis trois ans réclamées avec d'instance, avec angoisse, et que l'émeute elle-même, avec sa turbulente et sanglante menace, n'a pu obtenir des gens qui tremblaient devant elle. Le lendemain de nos tristes événemens, le *Moniteur* nous promettait pompeusement d'appliquer toutes les capacités du conseil-d'état à trouver un remède pour nos misères. Si ces capacités nous ont accordé quelque attention nous en avons très-peu profité, et de fait, en parcourant la liste de ces illustrations administratives, on comprend très-bien comment leur savant dévouement a dû nous être fort inutile. — Quoi qu'il en soit, on n'a rien fait: impôts indirects, octrois municipaux, contributions des portes et fenêtres si accablantes pour les maisons d'ouvriers, loterie, mont-de-piété, tout est resté dans le même état, et M. Fulchiron nous déclare, du haut de la tribune qu'on a fait la charité à la ville de Lyon. Ainsi l'aumône est toute l'économie politique de ces puissantes cervelles du juste-milieu. Et encore qui nous a fait l'aumône s'il vous plaît? c'est une fanfaronnade de philantropie et une niaiserie tout à la fois.

(3) La charte de privilège des manufactures serait 1° leur organisation même qui leur assurerait le concours des hommes les plus habiles et des meilleurs ouvriers, parce qu'ils y trouveraient un salaire plus fort, une existence certaine par un système de retraite et 2° la priorité de la vente par le bon marché résultant d'une fabrication plus économique. Pour quoi des individus isolés chercheraient-ils à lutter, avec des élémens si évidens d'infériorité, contre des établissemens qui auraient mille moyens de les écraser et qui d'ailleurs offriraient un bon emploi à tous les capitaux et à tous les hommes actifs et capables. Pense-t-on qu'avec l'organisation que nous proposons un dessinateur habile, un fabricant ingénieux restassent sans occupation? — Quant à l'objection tirée des dépenses des états-majors dans les grands établissemens, nous ferons remarquer qu'elle ne s'applique qu'aux administrations du gouvernement, c'est-à-dire des entreprises où les administrateurs mangent un argent qui n'est pas le leur et où les résultats de la régie leur importent peu. Mais elle n'a pas de valeur quand il s'agit d'une association où toute dépense inutile ou exagérée est prise directement dans la poche de chacun des membres, et en plus forte proportion dans la poche des gros intéressés. — Qu'on s'informe par exemple des frais d'état-major de la compagnie des mines d'Anzin; on verra si les états-majors y sont ruineux pour l'entreprise.

Nous aurions pu donner beaucoup d'autres développemens à cette réponse; mais comme nos adversaires sont nombreux, et reproduisent souvent les mêmes objections sous des formes différentes, nous ne voulons point laisser l'attention de nos lecteurs par des répétitions fastidieuses. Nous voulons aussi ne pas abuser de l'obligeance du *Courrier Français* dont la loyauté se croira sans doute d'autant plus engagée à reproduire la défense après avoir publié l'attaque, qu'il ne s'agit pas ici de misérables affaires individuelles, mais d'immenses intérêts populaires et de l'avenir de la seconde cité de la France.

On lit dans l'*Echo de la Fabrique*:

Nous n'avons pas l'intention de traiter aujourd'hui complètement cette question, mais nous voulons seulement donner quelques explications qui serviront à convaincre les gens de bonne foi, et notamment le *Précurseur*, aux suffrages duquel nous attachons autant d'importance qu'à l'estime personnelle de son rédacteur en chef, que la conduite des ouvriers en soie n'est pas aussi coupable

qu'elle peut le paraître, abstraction faite de l'art. 415 du code pénal, et en admettant le droit de coalition, entré depuis peu dans nos mœurs, mais prohibé encore par la loi.

Il existe dans le commerce de la soierie deux sortes de concurrences: celle étrangère et celle locale. C'est contre cette dernière qu'a eu lieu la mesure arrêtée par les ouvriers et mise par eux à exécution. Cette mesure était, si nous ne nous trompons pas, la seule qu'ils pussent prendre, et voici pourquoi. A la reprise des affaires les façons ont été augmentées, mais non uniformément. Qu'en est-il résulté? C'est que les négocians qui font fabriquer le même article que leurs confrères, et paient les ouvriers 20 ou 25 centimes de moins, peuvent diminuer d'autant les prix de leurs étoffes et faire par là une concurrence nuisible aux autres maisons qui ont été de prime abord plus raisonnables. En cette occurrence que font les ouvriers? Ils ne disent pas aux négocians: « Nous voulons telle augmentation ou nous arrêtons vos métiers »; ce qui en effet serait abusif; mais disent: « MM. tels..., vos voisins, paient tant; nous ne voyons pas pourquoi vous ne pourriez payer le même prix, et si vous ne voulez pas y consentir, comme il n'est pas juste que vous vous enrichissiez de nos sueurs, et au détriment des négocians plus généreux que vous, nous rétablirons l'équilibre en suspendant vos métiers. »

La thèse, comme on le voit, n'a pas encore été discutée sur ce terrain, le seul que nous avouons, le seul vrai. Deux maisons dans les unis (MM. Arquillère et Bonnet), et une seule dans les façonnés (M. St-Olive), ont été frappés de cet interdit momentané. On leur demande de payer le même prix que leurs confrères afin de cesser une concurrence ruineuse pour ces derniers.

Il est un autre genre d'interdit, mais qui consiste à attendre la fin des pièces sans en reprendre de nouvelles, dont les chefs d'atelier ont frappé deux autres maisons (celles de MM. Pellin et Bertrand, et Besset et Bouchard). Nous ne savons pas que l'association des chefs d'atelier et le devoir des compagnons aient pris d'autres mesures. On voit par-là combien sont exagérées les diatribes du *Courrier de Lyon*. Ce journal annonce une coalition des négocians pour refuser de l'ouvrage aux chefs d'atelier qui auront des métiers couverts par suite de l'interdit sur une maison de commerce. Les négocians peuvent être dans leur droit, mais alors ils ne trouveront pas mauvais que les chefs d'atelier refusent tout travail à la maison qui se sera prononcée ainsi envers un seul chef d'atelier.

Nous sommes entièrement d'accord avec notre confrère sur la plupart des points traités dans cette note. Ainsi nous admettons la liberté des coalitions comme un droit naturel que n'a pu détruire l'absurde article 415; de plus nous regardons cet article comme hostile à la classe ouvrière, non-seulement parce qu'il établit une pénalité différente pour des délits identiques (ce qui pourrait être expliqué sinon justifié) mais surtout parce qu'enferme les maîtres la coalition est permanente sans pouvoir être jamais constatée en aucune façon. Ainsi, nous regardons comme vile et criminelle la conduite des entrepreneurs qui, sans y être forcés par la baisse des prix de vente, profitent de la gêne des ouvriers pour réduire par le seul attrait du gain le salaire au-dessous de son taux raisonnable et ordinaire. — Enfin nous regardons comme coupables et judiciairement punissables les fabricans qui, ayant donné des pièces à un prix débattu et déterminé, prennent le prétexte d'une baisse réelle ou prétendue survenue depuis lors dans le prix des étoffes pour réduire le salaire de l'ouvrier. — Ce sont là de ces choses sur lesquelles il suffit d'être honnête homme pour avoir une opinion invariable.

Mais nous ne sommes pas, à notre grand regret, du même avis que l'*Echo de la Fabrique* sur le procédé que nous avons blâmé et que sa note a pour but de justifier. Nous avons très-bien compris la thèse telle qu'il la pose, lorsque nous avons dû, pour satisfaire à notre conscience, signaler ce qu'il y avait de peu équitable dans les prétentions des ouvriers. Les explications de l'*Echo* ne modifient pas notre façon de voir à cet égard. Il est assez indifférent, selon nous, que les conditions imposées au fabricant, sous la menace de la cessation du travail aient été acceptées ou même proposées par tel ou tel de ses confrères; il est indifférent de savoir si le prix des étoffes a augmenté depuis que la pièce est sur le métier; sans doute, dans ce cas, ce serait un devoir de délicatesse pour le fabricant d'augmenter dans la même proportion le salaire de l'ouvrier; mais enfin, s'il ne le fait pas, il ne manque point à l'équité rigoureuse, tandis que l'ouvrier qui refuse d'achever au taux convenu une pièce dont le prix a été librement débattu et librement accepté, y manque, selon nous, formellement. Les tournures qu'on prendra pour obliger le fabricant à résilier des conventions arrêtées ne signifient rien: le fait est que l'ouvrier viole un engagement; — c'est le mot propre, le mot sévère, mais le mot vrai.

Quant à l'autre genre d'interdit, il est à nos yeux fort licite, fort légitime, et les ouvriers sont dans leur droit en l'employant toutes les fois qu'ils le jugeront conforme à leur intérêt et à l'équité naturelle.

Nous recevons ce soir sur le même sujet une lettre fort vive de M. Monier, chef d'atelier. M. Monier nous assure que, ce qu'on fait les ouvriers et ce que nous avons blâmé, les fabricans l'ont fait vingt fois dans les temps de malaise, réduisant arbitrairement les prix de façons, une fois la pièce achevée, sans tenir aucun compte des prix arrêtés avant la mise sur le métier. — Nous ne contestons point l'exactitude de ces faits, mais quand ils seraient vrais ils ne prouveraient rien dans la question. Les fabricans peuvent avoir commis des injustices et, bien loin de les vouloir imiter en cela, les ouvriers doivent se faire une gloire d'agir tout différemment et de mettre toujours l'équité rigoureuse de leur côté, comme ils ont la force et le bon droit.

Parce que l'article du *Précurseur* dont il s'agit dans la note de l'*Echo* et dans la lettre de M. Monier, n'était point signé, M. Monier en prend occasion d'accuser fort violemment un anonyme dont il paraît suspecter les intentions. — Nous devons déclarer que cet article était du rédacteur en chef du *Précurseur*.

A. P.

On lit dans l'*Echo de la Fabrique*:  
Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que, malgré les insolentes provocations du *Courrier de Lyon*, les négocians et les ouvriers sont parvenus à s'entendre; les

premiers ont tous, à l'exception du sieur Bonnet, consenti une augmentation et les métiers ont recommencé de travailler. Ainsi se trouve prévenue une collision flagrante.

Le maréchal Bourmont est déjà au quartier-général de don Miguel, avec le titre de major-général ou feld-maréchal. Il doit attaquer Oporto prochainement. Le général Clouet, seul vendéen de marque qui soit avec lui est mis à la tête de l'armée des Algarves.

« Quoi qu'il en soit du nom de Bourmont et de l'effet moral que sa réputation militaire produira sur les troupes de don Miguel, on ne croit pas même dans son parti que dans les circonstances on aide soit bien puissante en faveur du parti migueliste. Ce n'est pas que la connaissance des localités et des mœurs doive manquer à Bourmont dans une guerre en Portugal, car il a déjà combattu dans ce pays, contre les troupes françaises, à la tête de compagnies chouannes, qu'il abandonna pour traiter avec l'empereur Napoléon dont il fut l'une des erreurs. Mais aujourd'hui plus encore que dans la campagne d'Alger, Bourmont est un homme passé, endormi, d'un esprit paresseux, bon pour un coup de main d'une heure, quand il s'est monté la tête, incapable d'une tentative qui peut se prolonger.

Bourmont, pensionné depuis 1830 par les cours du Nord, qui lui font un traitement double de celui qu'il eût conservé comme maréchal de France, a dû se résigner à aller en Portugal, mais comme vous le savez, d'après une lettre que je vous citais dernièrement, il ne s'y est rendu que d'après le vœu des puissances dont il est l'obligé. Son fils Louis-Aimé de Bourmont, à qui, d'après les papiers saisis à la Pénissière, on a attribué la paternité, dont M. de Luchesi a subi depuis la charge légale, a pu passer à Paris sans danger. Mais ce que vous croirez difficilement, c'est que le général Clouet condamné à mort par deux cours d'assises, y est venu et y a séjourné plusieurs jours avant de se rendre en Portugal.

Au reste, suivant l'opinion même de ses amis, Clouet n'a pas l'aplomb ni l'étoffe nécessaires pour exercer une grande influence sur la question des Algarves. C'est un bon chef d'escadron de cavalerie légère, et rien de plus. On a reconnu toute son incapacité dans la dernière échauffourée de l'Ouest. Chargé du commandement supérieur dans la Mayenne, il s'est montré dépourvu de vues étendues. Quand la cause a été perdue, au lieu de veiller à ce que ceux qu'il avait compromis pussent se tirer d'affaire, il est allé se cacher dans un village des environs de Laval, où il a fallu l'incapacité ou la trahison des agents du pouvoir pour le découvrir. On eût dit qu'il ne négligeait rien pour ne pas se faire prendre. Entr'autres objets de luxe, il s'était fait apporter un piano dont chaque passant pouvait entendre les sons inusités, dans l'habitation où il était retiré. Il passait son temps à chanter des romances analogues à sa situation; car, ce qu'on aura peine à croire, le général Clouet est très-romanesque, mais de ce romanesque ridicule qu'on observe dans certaines classes inférieures et notamment dans celles qui pourvoient d'acteurs les petits théâtres et les places publiques de musiciens. En général, c'était là la physionomie de la plupart des chefs vendéens de 1832. On faisait beaucoup de phrases de mélodrames, on parodiait le Frédéric des brigands de Schiller: il ne manquait à tous ces héros-là que des soldats. Or, ces soldats étaient très-rare, excepté des réfractaires que retenait chez eux le mal du pays, on n'avait que les fils de fermiers qui conservaient leur bail à ce prix, et il était impossible qu'il en fût autrement avec le système d'organisation qu'on avait adopté. Dans les premières guerres de la Vendée en effet les paysans choisissaient leurs chefs. On sait ce que c'était que Stofflet et Cathelineau. En 1839, on a voulu expédier de Paris des chefs aux bandes royalistes, et ces chefs ignorants des mœurs et des localités du pays ont non-seulement empêché les bandes de se recruter de beaucoup d'hommes qui auraient fait leur force, mais elles ont décidé la retraite d'un grand nombre d'individus dont leur présence choquait l'amour-propre et contrariait les prétentions. Cette circonstance et le développement donné au commerce des petites villes de l'Ouest, commerce qui ne peut plus s'interrompre sans cause de grandes perturbations peuvent être considérés comme les deux principales causes de l'impuissance des efforts de la légitimité dans ce pays.

La Gazette de France publiait hier au soir un document précieux, qu'elle fait précéder et suivre de quelques réflexions. Nous citons textuellement :

« Le public s'est beaucoup occupé, dit la Gazette, du procès intenté par la banque de France aux commanditaires de l'ancienne maison de banque de M. Laffitte : on en sait les résultats. Ils sont condamnés à compléter leurs commandites, ce qui n'est que rapporter une partie de leur bénéfice; car il a été prouvé à l'audience que, pour avoir eu le malheur d'être les associés de M. Laffitte, les enfans de M. Perregaux avaient vu se tripler ou quadrupler, sans travailler, ce que leur avait laissé leur père.

« Tous les autres associés de M. Laffitte, et M. Claremont entre autres, se sont noblement exécutés; car ils ont déclaré ne mettre aucune borne à leur garantie, pas même la fortune de leurs enfans.

« D'après des renseignements certains, qui nous ont été donnés par des personnes bien instruites, et dont nous pouvons garantir l'authenticité, voici la position de l'ancienne maison de banque :

« Son actif se compose de neuf millions en immeubles, quatre en effets négociables, trois en bons débiteurs, et enfin quatre autres qui, en vertu de jugement, seront versés par les commanditaires, en tout vingt millions.

« Le passif se monte à dix millions dus à la banque de France. Toute autre dette est payée.

« Il y a donc un grand excédant de l'actif sur le passif, et pour le réaliser à toute sa valeur il ne faut que du temps. Il n'y a qu'un seul créancier, c'est la banque de France; et non-seulement ce créancier n'a jamais poursuivi et ne veut pas poursuivre M. Laffitte, mais encore il offre d'accorder tout le temps qui sera nécessaire.

« D'après cet état de choses, tous les obstacles semblent aplanis, et M. Laffitte pourrait sauver quelques débris de la fortune qu'il avait acquise.

« Un incident, à peine croyable, compromet de nouveau toute cette position. Tout le monde sait qu'au 3 novembre, au temps où la royauté de juillet était tremblante devant les émeutes, elle supplia de vive voix et par écrit M. Laffitte d'accepter la présidence du conseil, et, afin qu'il le pût, Louis-Philippe offrit une garantie de six millions.

« Aujourd'hui, la banque de France oïre d'attendre tout le temps nécessaire pour assurer toute la valeur des immeubles; mais cependant, comme elle agit pour destiers, elle ne peut abandonner une garantie, toute surabondante et inutile qu'elle soit. Elle propose donc d'en reculer l'effet, ou même, assure-t-on, de la réduire à deux ou trois millions, si ces deux millions sont privilégiés sur la forêt de Breteuil. A cette proposition, la royauté de juillet, dans sa reconnaissance pour M. Laffitte, répond par une attaque et des poursuites en règle. Voici l'extrait fidèle de cette pièce curieuse, signifiée hier à la banque de France :

« Attendu que la promesse dont l'exécution est demandée n'a été donnée que pour assurer les droits de la banque de France dans le cas où le débiteur principal ne satisferait pas aux obligations par lui prises;

« Vu les dispositions des articles 2021 et autres du code civil;

« Admettre l'intendant-général de la liste civile au bénéfice de ces dispositions de la loi, ordonner en conséquence la discussion du débiteur principal à la requête de la banque;

« Donner un acte au requérant, de ce que, pour satisfaire à l'article 2033 du Code civil, il déclare que les biens du débiteur consistent :

« Dans son domaine de Maisons;

« Dans son hôtel, rue Laffitte;

« Dans divers terrains sur les bords du canal Saint-Martin et dans le nouveau quartier poissonnière, et dans diverses actions, créances et autres valeurs mobilières, à la parfaite connaissance de la banque de France.

« Sous la réserve d'indiquer ultérieurement les autres biens qui viendront à la connaissance du requérant.

« Lui donner acte de ses offres de faire l'avance de la somme que le tribunal arbitrerait pour la discussion.

« Declarer au surplus la banque, quant à présent, non-recevable, avec dépens.

« Ceci, dit la Gazette, est officiel et ne peut être démenti; c'est un acte extra-judiciaire fort complet; car il est bon de remarquer en passant, comme disait M. Dupin, avec quel soin le requérant énumère les biens de son adversaire, et avec quelle admirable prudence il fait des réserves pour tous ceux dont il viendrait à avoir connaissance.»

Ainsi voilà les explications entortillées des journaux ministériels ramenées à leur plus simple et plus claire expression. Il ne reste rien à dire sur cette incroyable infamie.

La société de médecine de Lyon dans sa séance du 15 juillet a reçu au nombre de ses membres titulaires :

MM. Fouilloux, docteur en médecine, médecin suppléant de l'Hôtel-Dieu de Lyon;

Mouchon (Emile), pharmacien à Lyon.

Elle a admis comme membres correspondans :

MM. Laroche, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Lyon;

Serrurier (Toussaint), médecin à Paris;

Chardon, médecin à Chasselay;

Goin, médecin-inspecteur des eaux minérales de Saint-Alban;

Balogh de Almas, médecin à Pest (Hongrie).

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)  
Paris, 21 juillet.

Le *Moniteur* se tait aujourd'hui sur les forts détachés et ne répète point l'avis des journaux semi-officiels, sur la suspension des travaux. Cette circonstance produit assez mauvais effet et rend plus que suspectes les assurances données hier.

Des sujets plus réels d'incrédulité sont venus ajouter au désappointement public. Hier encore, on travaillait à réunir des matériaux au fort l'Epine. Un certificat très en règle des habitans de la commune fait foi de cette circonstance, et l'adjoint et cinq ou six membres du conseil municipal sont au nombre des signataires. De pareilles attestations ont été reçues aujourd'hui de Charenton et autres points.

D'autre part, on dit qu'il vient d'être décidé qu'il n'y aura point de revue le 28. Le roi est, dit-on, hors d'état de monter à cheval, par suite d'une hernie au sujet de laquelle les journaux ministériels ont déjà fait de leur polémique négative.

STATUE DE NAPOLÉON,

Ce matin, à six heures, la statue de Napoléon, placée sur un traineau, a été apportée de l'atelier de M. Croati, rue du Roule, à la place Vendôme, où elle a été placée vis-à-vis de la face ouest, c'est-à-dire du côté de la Chancellerie. Après quelques dispositions dans les appareils disposés pour l'ascension, la masse de bronze a été attachée au gros cordage disposé pour la recevoir, et le travail de hissage a commencé. A dix heures, la statue était parvenue à la hauteur des aigles qui surmontent les quatre coins de la base; à midi, elle avait atteint le sommet de la colonne; alors la chèvre qui avait été avancée sur le bord de l'échafaudage, par le moyen du charriot roulant sur lequel elle a été disposée, a été ramenée vers la calotte du monument sur laquelle elle a été abaissée. Immédiatement on s'est occupé du travail de scellement qui sera terminé demain. La statue est couverte de toiles qui seront enlevées le 28 juillet, au moment de l'inauguration.

On fait en ce moment à l'hôtel de Bragançe des préparatifs pour le départ de la reine dona Maria. Quoiqu'on les fasse en toute hâte, l'embarquement de dona Maria pour le Portugal est cependant subordonné à un événement qui n'est point encore arrivé, la prise de Lisbonne. A la première nouvelle qui en parviendra à Paris, la jeune reine se mettra en route pour Brest, où trois bâtimens de guerre sont, assurément, disposés pour la recevoir.

Il paraît que l'acte de la reconnaissance de dona Maria par le gouvernement français est signé; mais sa promulgation est comme le départ de la jeune reine, subordonnée aux nouvelles qu'on attend de Lisbonne.

« La question de savoir s'il y aurait ou non spectacle gratuit le 29 juillet, a occupé trois séances du conseil des ministres. On craignait les allusions que la malignité du public, même aux jours de gratis, ne laisse pas échapper. On croit avoir trouvé un choix de pièces tel qu'il n'y aura pas lieu à la moindre avanie directe ou indirecte pour le juste-milieu, et décidément le spectacle gratis sera offert au peuple le 29 juillet, tandis que l'aristocratie citoyenne sera admise au bal de l'Hôtel-de-Ville.

« On assure qu'une jeune personne israélite est au nombre des mariées que la ville dote de 1,000 écus. Après diverses négociations, le ministre a obtenu que le Château fermerait les yeux sur cet acte de tolérance. On va même jusqu'à dire que la jeune juive a été reçue par madame Adélaïde.

« Parmi les personnages de l'ancienne cour récemment arrivés d'Autriche, on cite M. de Duras; le noble duc paraît avoir été l'agent le plus actif des pourparlers indirects qui ont eu lieu dans ces derniers temps entre les cours de Vienne et de Berlin, et le roi Charles X.

« Le ministère français s'occupe beaucoup des affaires de la chambre des lords d'Angleterre. Il n'ignore pas que sa propre existence dépend de celle du cabinet Whig. Aussi M. le prince de Talleyrand envoie des dépêches presque tous les jours.

Dans une de ses dernières lettres, il faisait entendre que lord Grey avait tellement modifié ses idées qu'il n'était nullement éloigné d'adopter toutes les vues des torys modérés de la nuance de lord Harrowby.

« Les conférences pour les affaires hollando-belges ont repris ces jours derniers, et chacun des plénipotentiaires a d'abord dû exposer ses titres.

« On prétend que M. Goblet a fait connaître à la conférence qu'il était chargé par son gouvernement de soutenir tous les droits de la Belgique et de demander l'exécution du traité du mois de novembre sans aucune nouvelle modification. Si ces justes réclamations de la Belgique étaient soutenues par la France et l'Angleterre, comme ces deux puissances devraient le faire, la Belgique pourrait obtenir gain de cause; mais d'après les dispositions des plénipotentiaires, il est probable qu'elle sera sacrifiée. Ses protestations ne pourront servir à rien et il faudra qu'elle se soumette; car les cabinets de Londres et de Paris cèdent peu à peu le terrain à la diplomatie dévouée aux intérêts de la Hollande, et l'on n'aura plus beaucoup d'égards pour les intérêts de la Belgique.

« Les plénipotentiaires hollandais se montrent comme toujours peu disposés à terminer promptement. D'ailleurs, ils veulent avant tout attendre que le ministère anglais ait subi la modification à laquelle chacun s'attend; ils espèrent que lord Palmerston sera remplacé par un tory, et ils auraient plus de chances en leur faveur si un tel changement avait lieu.

« Quant aux plénipotentiaires des puissances étrangères, ils ont hâte d'en finir, et ils se sont formellement prononcés pour adopter le projet du cabinet de la Haye tel qu'il a été lu dès la première séance tenue au foreign-office. Le prince de Talleyrand et lord Palmerston s'y sont opposés, mais si le ministre anglais est remplacé par un tory, le plénipotentiaire français sera forcé d'accéder à ce projet de traité, dès qu'il sera adopté par le successeur de lord Palmerston.

« On apprend du Levant que la flotte française est mouillée dans la rade de Smyrne et que le gros de l'escadre anglaise est encore à Malte, attendant des ordres ultérieurs pour son départ.

« Il règne beaucoup de mouvement parmi les troupes autrichiennes de la Haute-Italie. Elles vont former des camps de recreation.

« M. Thiers est tellement occupé des préparatifs des fêtes de juillet, qu'il semble avoir abandonné tout autre soin. On annonce qu'il doit y avoir dans deux ou trois jours une répétition des concerts d'harmonie qui doivent avoir lieu le 28 juillet. Cette répétition aura lieu dans les jardins du ministère des travaux publics.

« M. Prévost, directeur de la caisse d'épargne de Paris, vient d'être envoyé en Angleterre pour étudier le système des caisses philanthropiques de ce pays.

« On assure que le commandant de la place de Paris va faire paraître incessamment un ordre du jour au sujet des duels qui se renouvellent presque tous les jours entre des militaires de la garnison de Paris.

« On croit toujours que la garnison de la capitale sera renouvelée aussitôt après les fêtes de juillet.

« Les membres de la commission d'enquête pour Alger ne sont pas encore partis pour l'Afrique. Ils doivent se mettre en route vers la fin de la semaine prochaine.

« On a répandu hier, à 100,000 exemplaires, dans les rues de Paris un avis de 4 pages dans lequel on annonçait que les travaux des forts détachés seraient interrompus. Cet avis a été imprimé et distribué par l'ordre de la préfecture de police.

### Nouvelles.

On lit dans la Tribune :

« La souscription ouverte à Lyon, dans les bureaux du Précurseur, en faveur des condamnés des 5 et 6 juin a produit 101 fr. 25 c. Cette somme vient d'être versée entre les mains de M. Fenet, trésorier de la commission des détenus politiques.

« On lit dans le Patriote de Saône-et-Loire :

« Les patriotes se sont rendus, dimanche dernier, à l'appel qui leur avait été fait, au Manège du capitaine Bourgeat, pour entendre la lecture de la protestation contre l'embalement de Paris. Cette protestation a été adoptée à l'unanimité, et ouverte d'environ quatre cents signatures qui s'élevaient aujourd'hui à six cents. De nombreux exemplaires de cette expression franche et énergique de l'opinion indignée, circulent déjà dans le département, et obtiennent l'assentiment et la signature d'un grand nombre de citoyens dévoués.

« Le gouvernement vient de passer un marché avec un conducteur de bateaux, pour transporter de Chalon-sur-S. à l'île-Barbe, près de Lyon, quinze cents milliers de bombes et de boulets, qui arriveront par fractions dans notre ville pour y être embarqués, et qui seront, à leur arrivée à Lyon, placés dans les forts qui entourent la ville.

« La monarchie, sous laquelle nous avons le bonheur de vivre, ne veut pas, comme on le voit, laisser la seconde ville du royaume en arrière de ses faveurs; ainsi ou la gratifie,

pour sa défense, de nombreux projectiles qui, s'ils ne servent pas à foudroyer nos amis les ennemis, serviront du moins à écraser l'hydre de l'anarchie.

La coïncidence de nos approvisionnements énormes de munitions, dans les deux principales villes de France, en temps de paix, et la réunion projetée des faubourgs à la ville de Lyon, doivent faire faire de sérieuses réflexions aux patriotes résolus.

— On lit dans le *National* :

La dynastie du 7 août, qui prétendait s'appuyer, il y a quelques mois encore, sur les sympathies de la classe moyenne, de la garde nationale, de la majorité de la population, commence à s'apercevoir et à s'inquiéter des dispositions qui se manifestent de toutes parts et qui la menacent, dans un temps plus ou moins rapproché, d'un complet isolement. Chaque jour le développement de son système, à l'intérieur et au-dehors, faisant tomber les illusions les plus obstinées, elle sent le besoin de remplacer par une force matérielle la force morale qui lui manque. De là la pensée de construire autour de Paris des forts détachés; pensée opiniâtre, persévérante, qui s'irrite de la résistance qu'elle rencontre, et qui paraît aussi décidée à la vaincre que les citoyens dignes de ce nom à la lui opposer.

En ce moment, nous l'avons dit, la grande préoccupation du ministère et de son président occulte, c'est la crainte d'une démonstration de la garde nationale à la revue du 28 juillet, démonstration qui renverserait tous les plans conçus pour contenir la capitale et au besoin la châtier. Les protestations qui nous étaient envoyées de Châlons-sur-Saône, d'Estagel, de Perpignan, de Tulle contre les nouvelles bastilles pouvaient être d'un exemple contagieux, et provoquer des adresses semblables dans toutes les villes de France. Déjà un grand nombre de ces villes couvraient de signatures leurs protestations. On espère par l'opportunité d'une première saisie, décourager le zèle des patriotes, empêcher la communication de leurs sentiments, et prévenir l'explosion du mécontentement public qu'on redoute surtout à Paris et en présence du roi.

La police a donc fait aujourd'hui une descente dans nos bureaux et dans ceux de la *Tribune*, en même temps qu'elle arrêta à la poste l'envoi des deux journaux. Les agents de cette expédition ont réclamé inutilement l'original des pièces qui déterminaient la saisie : elles n'étaient plus entre nos mains. Le jury nous fera justice de ces nouvelles vexations de l'autorité, on le sait, et on ne nous condamne pas moins à les subir, parce qu'on veut atteindre un autre but. Mais les saisies, les ruses, les mensonges et les retards calculés n'y feront rien. La population entière est prévenue : Paris est sur ses gardes; les départements sont alarmés. Devant le danger de voir canonner la capitale du haut de dix-sept forteresses, soit par de nouveaux Polignac, soit par l'ennemi, toutes les dissidences d'opinion, toutes les animosités de partis disparaissent.

On a beau vouloir baillonner la presse, le cri de réprobation s'élèvera : *Point de bastilles!* La capitale ne souffrira pas qu'on les achève, et si on les continuait malgré sa résistance, les départements qui protestent aujourd'hui, un jour l'aideraient à les renverser.

— On lit dans la *Tribune* :

Cette fois du moins nous savons pourquoi nous sommes saisis.

Le *National* a eu le même sort, et les deux feuilles sont coupables aux yeux du parquet d'avoir reproduit les protestations des habitants de plusieurs villes de France contre les bastilles qui menacent Paris.

Déjà les patriotes de Moulins avaient pris l'initiative de ces adresses énergiques au peuple de la capitale.

Aujourd'hui, Châlons, Tulle, Perpignan, Elne, Thuir, St-Julien-d'Anal, Corneilla-de-la-Rivière, Bonpas, Pia, Estagel et les communes environnantes se sont réunis dans la pensée d'une indignation que toutes les villes de notre noble pays ressentiront à leur tour.

Nous avons publié cette expression ferme et mesurée, indépendante et légitime de l'opinion de nos concitoyens.

Le ministère s'en est ému et M. de Saint-Didier, juge d'instruction, a ordonné la saisie de notre numéro et celle des originaux des protestations qui nous ont été adressées.

M. de Saint-Didier entend assez mal ses fonctions : les originaux ne le regardent point; la publication seule est de son ressort, et n'était le respect que nous devons à la robe qu'il porte, nous trouverions passablement impertinente la demande qu'il nous a fait faire par un commissaire de police d'avoir à lui remettre telle ou telle lettre que nous avons pu recevoir par la poste.

Grâces soient rendues au pouvoir! Il avance à pas rapides dans la voie qui le mène à l'abîme.

Au lieu de s'en prendre à la manifestation de nos opinions, le voilà qui s'attaque aux adresses des départements révoltés de son audace.

Ce n'est plus nous seulement qui sommes coupables de trouver le système du 7 août tout hideux de contre-révolution. Les provinces le proclament comme Paris; et le pouvoir s'arme à la fois contre Paris et les provinces.

La voilà donc cette royauté nationale si fière du pouvoir populaire! la voilà réduite au bout de trois ans à sévir contre la presse, à écraser les patriotes de quelque nation qu'ils soient, et à l'approche du troisième anniversaire obligée de subir la réprobation des citoyens libres de tout le pays.

Nous avons en effet la certitude que ces adresses ne sont pas les dernières. D'autres villes aussi préparent les leurs et les font signer. L'impopularité du pouvoir atteint sa dernière mesure. Il faudra qu'il fasse un procès à tout ce qui le

déteste et souhaite sa chute, c'est-à-dire à toute la portion intelligente et forte du pays.

Les saisies du parquet nous ont toujours paru un titre à l'estime de nos concitoyens, et nous enregistrons soigneusement le chiffre de ces rigueurs avec la fierté du vieux soldat qui place des chevrons sur son bras, ou compte des cicatrices sur sa poitrine.

Mais jamais nous n'avons été plus heureux de nous voir traduits devant la justice des jurés que dans cette circonstance, où nous porterons en sa présence la manifestation des sentiments patriotiques des citoyens de plusieurs points de la France éloignés les uns des autres, en même temps que le résumé du système typographié dans la carte des forts détachés.

C'est une cause grande et de profonde portée pour le pays: nous remercions ceux qui nous ont mis à même de la défendre; nous sommes sans animosité contre le parquet qui nous devait cette persécution honorable comme dédommagement de tant de sottises persécutions qu'il nous a infligées depuis trois ans.

— On lit dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

Nos lecteurs se rappellent sans doute la lettre inqualifiable du colonel Lebeau, commandant le 57<sup>e</sup> de ligne, au rédacteur de l'*Echo de Vézère*, en date du 16 mai dernier, et relative à l'odieuse conduite que tint cet officier supérieur dans l'expédition ordonnée contre les Polonais du dépôt de Bergerac.

Le colonel A. Gallois, le même qui, pendant la dernière guerre de Pologne, fut glorieusement blessé à la tête de la brigade polonaise qu'il commandait, adressa au colonel Lebeau une lettre brûlante d'indignation, dans laquelle il le provoquait en combat singulier.

Le commandant du 57<sup>e</sup> répondit en protestant de son amour pour les Polonais, en récapitulant ses campagnes et ses blessures, et en acceptant le cartel, si l'enjeu de son adversaire était en tout égal au sien.

M. A. Carrel, ancien officier au 29<sup>e</sup> de ligne, et rédacteur en chef du *National*, écrivit alors à M. Lebeau, en sa qualité de témoin choisi par M. Gallois, pour établir l'égalité de l'enjeu assez plaisamment exigé par le premier dans une affaire dont, selon nous, l'honneur doit être la seule condition.

D'après la réponse de M. Lebeau, qui espérait obtenir réparation, soit les armes à la main, soit par les moyens parlementaires que les ames élevées doivent savoir invoquer, et sur le refus de M. Gallois de lui donner parlementairement cette réparation, on pouvait croire qu'une rencontre était devenue inévitable; cependant il n'en a rien été.

### Extérieur.

On lit dans le *Globe* :

Nous apprenons de bonne source que l'emploi du général Bourmont par don Miguel n'a point été aussi tranquillement consenti par le gouvernement français que ceux qui ont fourni des fonds à ce général, seraient portés à le croire.

Le gouvernement de Louis-Philippe voit avec peine les destinées du Portugal confiées à l'ennemi déclaré de la dynastie actuellement régnante en France, et à l'un de ceux qui, non-seulement ont agi en rebelles sur le territoire français, mais encore qui reçoivent de l'argent de tous les partis qui cherchent à faire revenir la famille si justement chassée de France, et qui veut à tout événement que le Portugal soit gouverné dans un esprit hostile à la France.

On assure que le gouvernement français a fait entendre un langage diplomatique très-énergique, langage qui, si l'on n'y avait pas égard, pourrait amener une intervention qui aurait bientôt résolu la question d'occupation du trône portugais.

Des capitalistes de diverses parties de l'Europe ont avancé de fortes sommes d'argent pour le compte de don Miguel dont une bonne partie lui a été envoyée directement; mais ces capitalistes ayant été informés que presque tout cet argent avait été dépensé par don Miguel, d'une manière folle et dans aucun fruit, ils ont décidé que le restant de ces fonds serait transmis directement dans ce pays pour être employé en achats de navires à vapeur, d'armes et de munitions sous la haute surveillance des Miguélistes anglais qui ont, à ce que nous apprenons, accepté avec empressement ces fonctions.

Dans la chambre des communes d'hier, la motion de sir S. Wrottesley, ayant pour but de déclarer que l'honneur et l'indépendance de la chambre étaient menacés par la décision anticipée qui avait eu lieu dans l'autre chambre du parlement au sujet du but de réforme de l'église d'Irlande, a été rejetée à une majorité de 160 voix contre 125.

Nous apprenons que la conférence qui a eu lieu hier au sujet des affaires de Hollande, s'est terminée à la satisfaction de toutes les parties.

Dans la séance de la chambre des communes d'aujourd'hui, M. Robinson s'est plaint de la publication officielle du blocus des ports du Portugal, publication qui est anticipée.

*Francfort-sur-Mein 14 juillet.* — Je ne puis guère rien vous apprendre sur le résultat des délibérations de la diète par rapport aux universités et à l'enquête sur les troubles de ces derniers temps. Aussi n'est-ce point là l'objet de ma lettre.

Ce qui m'engage aujourd'hui à vous écrire, c'est que j'ai obtenu de haute source des communications qui m'ont fait connaître toutes les menées des deux grandes puissances et surtout de la Prusse par rapport au midi de l'Allemagne avec les pays étrangers.

Le principal motif qui a engagé les deux cours à occuper militairement notre ville était de donner une nouvelle direction à ses relations commerciales.

On sait quels efforts le cabinet de Berlin a faits pour faire adopter partout son système des douanes et du commerce.

D'un autre côté la France et l'Angleterre avaient envoyé auprès des petits princes des agents pour faire conclure des traités de commerce par lesquels on put en quelque sorte neutraliser les efforts du système prussien.

Déjà même la ville libre de Francfort avait conclu un traité semblable avec la Grande-Bretagne. Les sourdes menées des agents prussiens avaient empêché les autres états d'en faire autant. Maintenant la Prusse veut-elle aller plus loin? Elle prétend faire annuler le traité signé par notre ville. On a gagné à cet effet les voix de plusieurs membres de la chambre du commerce, et on cherche à leur faire signer une protestation dans laquelle la chambre se plaindrait de ne pas avoir été consultée pour ce traité dont elle réclamait l'annulation.

Par ce moyen la Prusse étendrait le rideau de ses douanes sur toute l'Allemagne, et elle n'aurait plus à craindre de rivalité étrangère.

On est étonné que les cabinets de Londres et de Paris n'aient pas persisté dans leur protestation contre la présence des troupes austro-prussiennes à Francfort; car nous avons à Paris et à Londres deux agents secrets qui y ont été envoyés par notre sénat pour y faire leurs réclamations; et comme les deux gouvernements semblaient avoir pris cette affaire à cœur et avaient envoyé des notes aux gouvernements de la diète pour réclamer contre ce fait, on s'attendait plus d'énergie de leur part.

Cependant on en est toujours à négocier non pas seulement sur le fond de la question, mais seulement sur la question de savoir si les deux cabinets étrangers ont le droit de s'immiscer dans les affaires de l'Allemagne.

Le cabinet prussien gagne aussi du temps, et il en profite pour mettre peu à peu ses projets à exécution. Cependant ses nouvelles menées au sujet du traité de commerce de Francfort avec la Grande-Bretagne n'échapperont pas sans doute au cabinet de St-James, et il est probable que ce serait pour lui un motif d'accorder plus d'attention à nos affaires.

15 juillet. — On annonce que la diète germanique a maintenant adopté une résolution définitive au sujet de l'enquête pendante ici.

L'enquête pour la partie relative à l'attaque contre nos deux corps-de-garde principaux sera continuée par nos autorités, mais elle sera confiée à une commission juridique nommée par la diète pour la partie relative à l'attentat contre la confédération germanique, et les associations secrètes qui se sont formées dans ce but.

Nous recommandons la jolie revue littéraire qui, sous le titre: *Le Petit Poucet*, vient de commencer le troisième trimestre de sa seconde année. Chaque numéro, orné d'une gravure, contient une nouvelle originale et l'analyse des ouvrages et des pièces de théâtre parus dans la semaine; variété, luxe et économie, telle est la devise de cette publication hebdomadaire qui se recommande par une rédaction spirituelle et variée, un format élégant et une modicité extraordinaire dans le prix de l'abonnement.

(Voir aux annonces.)



A dater du 26 juillet 1833,

LES

**PAQUEBOTS A VAPEUR**

**Du Rhône**

Partiront à 5 heures du matin de la chaussée Perrache, les jours PAIRS du mois de juillet et les jours IMPAIRS du mois d'août.

PRIX DES PLACES :  
Pour AVIGNON, premières, 30 f.; secondes, 20 f.  
S'adresser quai de Retz, n° 42. (2027)

**LIBRAIRIE.**

**LE PETIT POUCKET,**

*Revue de la Littérature, des Théâtres, des Beaux-Arts et des Modes.*

Le PETIT POUCKET publie régulièrement tous les dimanches une livraison de 36 pages grand in-18. Chaque livraison, ornée d'une jolie vignette et de fleurs, contient 50,000 lettres; 13 livraisons paraissent ainsi par trimestre, et forment un volume d'environ 500 pages, accompagné de couverture; titre et table des matières.

Prix : Pour un trimestre, 13 livraisons ou 1 vol., 5 f., pour six mois, 26 livraisons ou 2 vol., 9 f.; pour un an, 52 livraisons ou 4 vol., 17 f.

On s'abonne à Paris, au bureau du PETIT-POUCKET, rue St-André-des-Arts, 45; dans les départements, chez les libraires et les directeurs des postes. (2018)

(2025) Il appert que par jugement du tribunal de première instance de Lyon, en date du treize juillet mil huit cent trente-trois, rendu entre la dame Jénie Penet, épouse du sieur Hippolyte Danguin, ci-devant fabricant d'étoffes de soie à Lyon, actuellement sans profession, domicile ni résidence connus, elle demeurant à Lyon, chez le sieur Penet, son père, place St-Vincent, n° 4, et ledit sieur Hippolyte Danguin, ladite dame Jénie Penet a été séparée quant aux biens d'avec le susdit sieur Danguin, son mari, et ses droits dotaux ont été liquidés.

Pour extrait: FAUGIER, avoué.

### ANNONCES DIVERSES.

(2022 2) A céder de suite ou dans le cours

de l'année. — Etude d'avoué, près le tribunal civil de Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), ayant une bonne clientèle.

S'adresser au greffier dudit tribunal.

(2015 3) A vendre de suite. — Un fonds de restaurant situé dans le meilleur quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

(2006 3) A vendre. — Fonds de café-cabaret, quai de Bondy, n° 162. On donnera des facilités pour le paiement.

S'y adresser.

(2008 2) On désirerait acheter une presse à satiner.

S'adresser chez M. Boitel, imprimeur, quai St-Antoine, n° 36.

(2016 3) A vendre. — Un billard en bon état. S'adresser chez M. Voyant, marchand ferrier, grande rue de la Guillotière, n° 87.

**THÉÂTRES.**

Spectacles du 23 juillet

GRAND-THÉÂTRE.

La République, L'empire et les Cent-Jours, drame.

CÉLESTINS.

M. Cagnard, vaud. — Le Savetier, vaud. — Le Camarade de Lit, vaud.

BOURSE DE PARIS du 20 juillet.				
Cinq p. 0/0	104f	104f 10	104f 5	104f 20
— fin courant	104f 25	104f 40	104f 25	104f 30
Empr. 1831				
Quat. p. 0/0	94f 50			
Trois p. 0/0	77f 30	77f 25	77f 20	76f 40
— fin courant	77f 40	77f 55	77f 25	77f 50
Naples	91f 75	91f 85		
— fin courant	92f 75	91f 90	91f 75	91f 90
Emp. d'Esp.	84f			
Rente perp.	68f 1/8			
Cortès	16f 1/4			

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.